



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GOLDFLARE ENTREPREND UN PROGRAMME DE FORAGE SUR GOLDFIELDS ET ANNONCE LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT PRIVÉ ACCRÉDITIF

Piedmont (Québec), le 6 janvier 2024 – Exploration Goldflare inc. (TSXV : GOFL) (« Goldflare » ou « la Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle est en mesure d'initier une nouvelle phase de forage sur la propriété Goldfields qui borde la fosse Fayolle exploitée par lamgold.

Goldflare travaille depuis 2020 à intégrer les données de forage et les levés géophysiques qui ont couverts la propriété pour générer un modèle d'exploration fiable.

En 2023, les résultats aurifères obtenus sur une extension latérale de 100 mètres ont confirmé le potentiel aurifère de la zone Goldfields dont 1.3 g/t or sur 22.8 mètres incluant un intervalle enrichi de 5.8 g/t or sur 2.4m dans le sondage AIG-23-26. Une haute teneur de 113 g/t sur 1m a été obtenue dans le sondage AIG-23-13 le long de la même structure.

Dès le mois de janvier 2025, la Société prévoit entreprendre un programme d'environ 2500 mètres de forage distribués dans 7 sondages. La campagne vise les trois objectifs suivants :

- Augmenter la taille zone minéralisée Goldfields. L'interprétation de la structure minéralisée montre une orientation générale nord-est, qui est continue latéralement sur environ 100 mètres. Le pendage varie entre 65° et 75° vers le nord-ouest. Les épaisseurs vraies interprétées varient entre 3.5 et 22 mètres. Le forage va tester l'extension de la minéralisation jusqu'à une profondeur de 250 mètres.
- Explorer en périphérie de la zone Goldfields. Deux forages de 400 mètres chacun viseront spécifiquement l'extension du système Goldfields vers le nord entre 100 et 150 mètres des minéralisations connues. L'interprétation du patron structural basé sur les levés magnétiques indique une corrélation avec le gisement Fayolle situé environ 700 mètres plus à l'ouest.
- Tester la cible Paré. La cible est située au coin sud-est de la propriété, bordant la halde à stériles de la fosse Fayolle. Les travaux de forage précédents ont montré la présence de plusieurs anomalies aurifères associées à des dykes de syénite similaires à ceux observés dans le gisement Fayolle. Le meilleur intervalle minéralisé obtenu provient du sondage AIG-20-01 qui a donné une teneur de 2.03 g/t sur 0.5 mètres au contact entre les roches volcaniques du Groupe de Kinojévis au nord et les sédiments du Groupe de Kewagama au sud à une profondeur verticale d'environ 150 mètres. Ce résultat n'a pas encore fait l'objet de suivi par forage. Deux (2) forages de 300 mètres testeront cette cible.

Modèle d'exploration

Les valeurs aurifères interceptées sur la propriété Goldfields sont encaissées dans des intrusions de lamprophyre et de syénite altérés en contact de faille entre des roches volcaniques ultramafiques et des basaltes. La minéralisation prend la forme d'or libre piégée dans un réseau de joints et de veinules associées à des quantités mineures de sulfures (pyrite, chalcopyrite) et de magnétite.

Ces observations concordent avec la géologie du gisement Fayolle d'Amgold situé environ 700 mètres à l'est. L'interprétation préliminaire basée sur les levés magnétiques a clairement démontré que le gisement Fayolle fait partie du même patron structural que la propriété Goldfields.

Le président et directeur général Michel Desjardins déclare : « Avec ce programme de forage, nous avons espoir d'identifier un gisement important. La combinaison de fortes concentrations aurifères et d'une forte densité d'indices nous amènent à focaliser les ressources disponibles de l'entreprise sur ce projet des plus prometteurs. »

Clôture d'un placement privé accréditif

Par ailleurs, Goldflare désire annoncer la première et seule clôture d'un placement privé par actions accréditives de 73 995,30 \$ offert à des investisseurs admissibles à un prix de 0,055 \$ l'unité (1 unité = une (1) action accréditive au prix de 0,055\$ + un demi (1/2) bon de souscription permettant au détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,075\$ par action, pour une période de 12 mois suivant la clôture du Placement). L'émission totalise 1 345 369 actions accréditives. Des frais d'honoraires d'intermédiaire de 2 519,71 \$ ont été engagés pour le financement. Un initié a participé au placement privé, souscrivant à 181 820 actions accréditives, pour un total de 10 000,10\$.

En parallèle à ce financement accréditif clôturé en date du 31 décembre 2024, un financement par action ordinaire est présentement en vigueur. Cette émission prévoit un maximum de 5 000 000 unités ordinaires, chaque unité au prix de 0,05 \$ étant constituée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription permettant au détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,075 \$ pour une période de 18 mois suivant la clôture du placement privé.

Tous les titres émis dans le cadre de ces placements privés sont assujettis à une période de conservation de quatre (4) mois et un (1) jour, et sont conditionnels à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Considérant qu'il s'agit d'une opération entre apparentés au sens de la Politique 5.9 de la Bourse de croissance TSX et du Règlement 61-101 sur la protection des porteurs minoritaires lors d'opérations spéciales (« Règlement 61-101 »), la Société entend se prévaloir de la dispense d'évaluation formelle et des exigences d'approbation car ni la juste valeur marchande des titres émis aux initiés, ni la contrepartie versée par ces initiés, ne dépasse 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

Le produit des placements en actions accréditives sera utilisé pour financer des « frais d'exploration au Canada » (« FEC ») (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada) sur des claims miniers de la Société situés au Québec. La Société acceptera de renoncer à ces frais



d'exploration au Canada en faveur des investisseurs participant au Placement, avec une date effective d'au plus tard le 31 décembre 2024. Le produit des placements en actions ordinaires sera utilisé pour financer les opérations courantes de l'entreprise et ses besoins en fonds de roulement.

L'information technique contenue dans ce communiqué a été revue par Martin Demers, géo. (ogq n°770), consultant pour Exploration Goldflare et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers.

-30-

Pour en savoir davantage :

Michel Desjardins
Président-directeur général
819 638-9138
micheldesjardins@goldflare.ca

David Corbeil-Héneault
Chef de la Direction Financière
450 622-4066
comptabilite@goldflare.ca